

RAPPORT DE SYNTHÈSE

FORUM INTERNATIONAL SUR
LES INSTRUMENTS FINANCIERS NUMÉRIQUES
Tunis, du 18 au 20 Avril 2017



du 18 au
20 avril 2017
TUNIS

Parc des
Expositions
du Kram

OBJECTIFS

ENSEIGNEMENTS

ET

RECOMMANDATIONS

Organisateurs



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| I. INTRODUCTION | 4 |
| II. VUE D'ENSEMBLE SUR LE FORUM | 7 |
| Présentation du Forum..... | 7 |
| Objectifs du Forum | 7 |
| Statistiques du Forum..... | 7 |
| Pays représentés..... | 7 |
| Entités représentées | 7 |
| III. LES PANELS DU FORUM | 9 |
| Panel n°1 : Etat des lieux : Monétique, Paiement Electronique et Digitalisation en Afrique et dans le Monde Arabe | 9 |
| Panel n°2 : Services Financiers Numériques et les moyens de paiement à l'ère du digital..... | 11 |
| Panel n°3 : Inclusion financière par le numérique, vecteur du développement économique..... | 12 |
| Panel n°4 : E-commerce et confiance numérique : Eléments incontournables de la transformation digitale..... | 13 |
| Panel n°5 : Success Stories, innovation et valeur ajoutée | 13 |
| IV. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS | 16 |
| Axe stratégique n°1 : Inclusion financière et Education financière..... | 16 |
| Axe stratégique n°2 : Cadre réglementaire et institutionnel propice pour le développement des paiements électroniques et digitaux | 18 |
| Axe stratégique n°3 : Sécurité des paiements | 19 |
| Axe stratégique n°4 : Intégration régionale des paiements..... | 21 |
| V. ANNEXE | 25 |



ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AITCO: Arab Information and Communication Technologies Organization

APTBEF: Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers

AML: Anti-Money Laundering

ANCE: Agence Nationale de Certification Électronique

ANSI: Agence Nationale de la Sécurité Informatique

BCT: Banque Centrale de Tunisie

DAB: Distributeur Automatique de Billets

CALLPA: Call Pay Tunisie

CERT: Computer Emergency Response Team

COMESA: Marché commun de l'Afrique orientale et australe

FINTECH: Technologie Financière

GAB: Guichet Automatique de Banques

INS: Institut National de la Statistique

NTIC: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

RTGS: Real-time Gross settlement System

SIBTEL: Société Interbancaire de Télécompensation

SITIC AFRICA: Salon International des Technologies de l'Information et de la Communication

SMS : Short Message Service

SMT: Société Monétique Tunisie

SIRESS: Système de Règlement Electronique Régional Intégré

SRPR: Système Régional de Paiement et de Règlement

TAE: Tunisie Afrique Export

TIC: Technologies de l'Information et de la Communication

TARGET : Système Européen de Paiement et de Compensation

UBM: Union des Banques Maghrébines

TPE: Terminal de Paiement Electronique

UIT: Université Internationale de Tunis

USSD: Unstructured Supplementary Service Data



I. INTRODUCTION

Dans un passé pas si lointain, les cartes bancaires et les automates (GAB, DAB et TPE) avaient révolutionné le monde bancaire en tant que nouveaux instruments et canaux de paiement voués à substituer les agences bancaires, symboles des rapports physiques avec la clientèle, ainsi qu'à l'utilisation du cash et des chèques dans les échanges commerciaux.

Toutefois, la clientèle bancaire de plus en plus avertie et exigeante et les évolutions technologiques en perpétuelle innovation sont autant de facteurs qui ont hissé les banques à penser sérieusement à rationaliser les coûts d'exploitation, à innover en permanence dans les services financiers offerts et à développer des solutions de paiements alternatifs plus rentables et attractifs. Il s'agit des paiements électroniques et digitaux.

Et pour profiter au mieux des mérites des paiements électroniques et digitaux, la communauté bancaire a convenu que la chaîne de paiement doit reposer sur quatre piliers essentiels : la célérité, la sécurité, le mode opératoire simplifié et le coût raisonnable. En effet, ils constituent le gage de l'accès de toutes les catégories de la population à une gamme complète et adaptée des services financiers. Ceci favorisera le développement d'une activité de paiements inclusive.

Par ailleurs, face à la concurrence non bancaire accrue et dans un souci de rentabilité et de pérennité, les banques ont beaucoup investi dans leurs systèmes d'informations et n'ont cessé de revoir leurs business plans. L'objectif étant de fidéliser davantage leur clientèle et de préserver leurs parts de marché. Dans ce cadre, nous entendons souvent parler d'opérations d'alliance des banques avec des partenaires stratégiques, des acquisitions de global banking, des partenariats avec des gestionnaires de clouds, l'implémentation de nouveaux canaux de distribution plus séduisants, etc.

Les autorités de tutelle en collaboration avec la Profession bancaire ont multiplié les efforts pour se mettre au diapason des pays développés. Des changements importants ont été apportés sur le plan légal et réglementaire, nous citons à ce titre l'amendement de la loi n°2016-35 du 25 avril 2016, portant fixation des statuts de la BCT et celui de la loi bancaire n°2016-48 du 11 juillet 2016 lesquelles ont apporté des nouveautés relatives au paiement, dont la consécration du concept d'établissement de paiement et la définition des services et des comptes de paiement.

Conscientes du taux élevé de pénétration des téléphones mobiles (118%) et de l'utilité de leur utilisation comme canal de distribution, les banques tunisiennes ont mis en place des solutions de mobile banking offrant une panoplie de services financiers innovants dont le Mobile Payment.

L'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) joue un rôle précurseur pour créer un environnement propice aux concertations entre les banques et faire évoluer le secteur bancaire et financier dans le but de le hisser au niveau des standards internationaux.



C'est dans ce cadre que l'APTBEF a pris l'initiative d'organiser la première édition du Forum International sur les Instruments Financiers Numériques en collaboration avec la TAE, l'UBM et l'AICTO à Tunis du 18 au 20 avril 2017, et en jumelage avec la deuxième session du salon international **SITIC AFRICA 2017**.

Ledit forum se veut une enceinte de concertations entre les professionnels pour discuter de plusieurs thèmes d'actualité liés au paiement électronique et digital, à la sécurité des données, au cadre réglementaire et à l'innovation technologique, en harmonie avec des success stories tunisiennes et étrangères.

Dans une optique de promotion du forum et pour tirer profit des conclusions faites par les panelistes de renommée qui ont été associés à cet événement, l'APTBEF a désigné un groupe de travail constitué d'experts bancaires en vue d'élaborer un rapport résumant les réflexions et les recommandations sur la banque du futur face à la révolution digitale. Le rapport sera mis à la disposition des différents acteurs dont les décideurs.



III. VUE D'ENSEMBLE SUR LE FORUM



II. VUE D'ENSEMBLE SUR LE FORUM

PRESENTATION DU FORUM

Il s'agit de la première édition du forum International sur les instruments financiers numériques co-organisé par l'APTBEF, la TAE, l'UBM et l'AICTO à Tunis du 18 au 20 avril 2017, en jumelage avec la deuxième session du salon international **SITIC AFRICA 2017**.

OBJECTIFS DU FORUM

- Partager les expériences d'innovation en matière d'instruments de paiement entre les compétences tunisiennes et celles d'autres pays de l'Afrique, du Monde Arabe et d'autres pays développés.
- Favoriser des opportunités de partenariat en matière de services de paiement avec des investisseurs africains, arabes et étrangers.

STATISTIQUES DU FORUM

- 30 : Speakers nationaux et internationaux ;
- 5 : Modérateurs qui animent les panels ;
- 5500 : Visiteurs du salon et du forum ;
- 200 : Décideurs Publics et Privés Africains ;
- 70 : Hommes d'Affaires et Banquiers Maghrébins.

PAYS REPRESENTES

- **Pays du Maghreb** : Algérie, Maroc, Libye et Mauritanie.
- **Pays de l'Afrique subsaharienne** : Gabon, Côte Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Tchad, Togo et Burkina Faso.
- **Autres pays** : Egypte, Jordanie, Palestine, France, Pays Bas, Suisse et Belgique.

ENTITES REPRESENTEES

- Ministères & organisations ;
- Associations professionnelles ;
- Opérateurs télécom ;
- Multinationales spécialisées dans la monétique ;
- Fournisseurs de logiciels de TIC ;
- Banques et institutions assimilées.



IV. LES PANELS DU FORUM



III. LES PANELS DU FORUM

Cinq panels ont été organisés au cours du forum International sur les instruments financiers numériques étalés sur deux journées du 18 au 19 avril 2017. Il s'agit de :

1. Etat des lieux de la Monétique, du Paiement Electronique et de la Digitalisation en Afrique et dans le Monde Arabe ;
2. Services Financiers Numériques et les moyens de paiement à l'ère du digital ;
3. Inclusion financière par le numérique, vecteur du développement économique ;
4. E-commerce et confiance numérique : Eléments incontournables de la transformation digitale ;
5. Success Stories, innovation et valeur ajoutée.

Nous essayons dans ce qui suit de présenter pour chaque panel les intervenants, les idées saillantes évoquées et les principaux enseignements.

PANEL N°1: ETAT DES LIEUX : MONETIQUE, PAIEMENT ELECTRONIQUE ET DIGITALISATION EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE ARABE

- **Modérateur :** M. Ammar YACOUB, D.G. du Groupement interbancaire de Monétique et des transactions monétiques, GIMTEL-Mauritanie.
- **Intervenants :**
 - **M. Badreddine OUALI**, Président de Smart Tunisia ;
 - **M. Dhafer SAIDANE**, Universitaire et Conseiller du club des Dirigeants de Banques et Etablissements de Crédit d'Afrique ;
 - **M. Nouredine HAJJI**, D.G. d'Ernst & Young Tunisie;
 - **M. Khaled BETTAIEB**, D.G. de la Société Monétique Tunisie;
 - **M. Taleb SAID**, Président de la commission des Moyens des Paiements de l'Association des banques et des Etablissements, Algérie ;
 - **M. Ernest AKENDENGUE**, D.G. de la Société d'Ingénierie Financière, E-Doley, Gabon ;
 - **Mme Saloua KARKRI BELKEZIZ**, Présidente de la Fédération Marocaine des TICs.



▪ Conclusions du panel :

En Afrique,

La finance numérique dans le continent africain est en plein essor. Toutefois, son niveau d'implantation reste inégal d'un pays à un autre, voire mal réglementé dans certains pays.

Face aux contraintes qu'éprouvent la plupart des banques en Afrique, une nouvelle forme d'intermédiation non bancaire se développe avec l'avènement des opérateurs de téléphonie mobile, offrant des services financiers de plus en plus séduisants grâce aux innovations technologiques.

Dès lors, L'Afrique devient le centre de tous les intérêts. C'est pourquoi il est important de bien définir les sujets qui engagent son avenir et celui de sa population.

Selon **M. Dhafer SAIDANE**, l'Afrique ne peut pas être un simple laboratoire pour des apprentis techniciens du numérique à la recherche d'un terrain d'expérimentation et d'une rentabilité rapide et court termiste au détriment des besoins vitaux d'une population encore fragile.

Dans le monde arabe,

L'étude menée par le cabinet Earnest & Young au cours des dernières années, a démontré que la région MENA est un large marché (350 millions d'habitants), caractérisé par une pénétration des technologies relativement faible (taux d'équipement des cartes électroniques = 47% ; taux de pénétration de l'internet = 31% et taux d'équipement des Smartphones = 35%) toutefois, elle reste sujette à de fortes perspectives de croissance.

Toujours par rapport à la région MENA, l'étude a également révélé l'existence de niveaux disparates par rapport aux revenus, aux taux de bancarisation et à l'infrastructure Technologique dans la région MENA.

En effet les pays du Golfe constituent un marché de commerce électronique relativement mature, tandis que les pays de l'Afrique du Nord constituent un marché relativement faible mais en progression.

PANEL N°2 : SERVICES FINANCIERS NUMERIQUES ET LES MOYENS DE PAIEMENT A L'ERE DU DIGITAL

- **Modérateur:** M. Eric J.MODAVE, Chief operating Officer à Arab Bank Group de Jordanie.

- **Intervenants :**
 - **M. Férid BEN TANFOUS**, D.G. de l'ATB ;
 - **M. Daniel MUNA**, Vice-président, Marchés E-currency ;
 - **M. Habib BEN HRIZ**, PDG de BFI ;
 - **M. Gamel Taieb ABDELMALEK**, PDG de la Banque du Commerce et du Développement, Libye.

- **Conclusions du panel :**

La démocratisation d'Internet et l'avènement du Smartphone marquent le kick off d'une nouvelle ère : l'ère de la révolution digitale.

Cette nouvelle ère a bouleversé le positionnement de la banque qui se voit menacée par :

- **l'évolution des attentes de la clientèle :** La banque d'aujourd'hui se trouve face à une clientèle de plus en plus avertie et exigeante donc moins fidèle. Internet et le Smartphone ont créé de nouveaux besoins de consommation chez la clientèle, une préférence accrue pour les services en lignes vu la rapidité de traitement, le coût compétitif et la traçabilité des opérations.

- **la perte de certains monopoles :** La banque était le monopole dans plusieurs services tels que la tenue des comptes et l'octroi des crédits. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas avec les services de crowdfunding et les wallets numériques. En effet, ces derniers offrent des avantages très compétitifs à savoir des conditions d'accès moins restrictives, des commissions moins élevées et une disponibilité 24H/24H et 7J/7J.

A cet effet, les banques sont entrain de réagir et évoluer, sous peine de disparaître au profit de nouveaux acteurs plus en phase avec leur époque.

En guise d'adaptation des business models des banques face à cette nouvelle donne de digitalisation, nous assistons à :

- Une tendance à la baisse du nombre des agences physiques pour laisser la place à la banque en ligne ;

- Une présence des banques dans les réseaux sociaux pour se rapprocher des internautes ;



- Une innovation dans les services offerts. Ainsi, la constitution des dossiers de crédit est substituée par un simple clic ;
- Une révision des conditions de banques pour les rendre plus simples et moins coûteuses.

Certes, la plupart des banques d'aujourd'hui s'efforcent de s'adapter et de saisir les opportunités offertes par la finance digitale. Toutefois, il y a eu lieu de ne pas négliger les risques latents.

Parmi les risques liés à la finance digitale, il y a le risque de la fraude, la cybercriminalité et les risques opérationnels liés à la conservation et à l'usage des données personnelles.

PANEL N°3 : INCLUSION FINANCIERE PAR LE NUMERIQUE, VECTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Modérateur:** Mme Xiaoya Yang, Conseillère de la commission d'étude 17 de l'Union Internationale des Télécommunications.
- **Intervenants :**
 - **M. Mohamed ABBES**, Directeur des politiques publiques, MENA-GSMA ;
 - **M. Majdi CHAABOUNI**, D.G. de CALLPA;
 - **Mlle Tiel GROENESTEGER**, Conseiller en politique numérique, VEON, Pays Bas ;
 - **M. ZIED MILED**, Consultant International UIT ;
- **Conclusions du panel :**

Les objets connectés constituent une véritable solution pour améliorer l'inclusion financière. En effet, le taux de pénétration du téléphone portable est de plus en plus élevé partout dans le monde, même dans les zones rurales et auprès des catégories de populations les plus démunies.

Toutefois, les services financiers à offrir à travers les mobiles devront justifier de plusieurs facteurs clés de succès à savoir : la commodité, le coût raisonnable, la rapidité de traitement et surtout la sécurité.

Les exemples de Kenya et de l'Inde constituent de vraies success stories puisqu'ils ont réussi à offrir le maximum de services financiers à travers le



Mobile sans avoir besoin d'investir dans les agences bancaires. **Le Mobile Payment est l'un des vecteurs les plus efficaces qui peut servir pour booster l'inclusion financière donc la prospérité économique.**

PANEL N°4 : E-COMMERCE ET CONFIANCE NUMERIQUE : ELEMENTS INCONTOURNABLES DE LA TRANSFORMATION DIGITALE

- **Modérateur:** M. DAVID WEN, Cofondateur E-currency Mint.
- **Intervenants :**
 - MME SYRINE TLILI, DG de L'ANCE ;
 - MME LILIA NAAS, Chef du Bureau des Etats Arabes au Centre du Commerce International à Genève ;
 - HAYTHEM ELMIR, Consultant International en Sécurité Informatique, CISSP ;
 - M. Chamseddine BESSAKER, VISA Inc ;
 - M. NIZAR BEN NEJI, Expert en Sécurité Informatique ;
 - M. PAOLO CAMPEGIANI, BIT4ID.

- **Conclusions du panel :**

La numérisation des services financiers constitue un véritable sursaut dans l'écosystème des paiements à plus d'un titre. En effet, les banques ont réussi à s'adapter au mieux aux nouvelles attentes de leur clientèle d'une part et à l'environnement dans lequel elles opèrent d'autre part.

Toutefois, les usagers des services financiers numériques réclament d'autres besoins dont la confidentialité des données. De plus, la sécurité des paiements est souvent mise en cause en raison de la prolifération des cyberattaques.

De ce fait, la confiance numérique représente un des défis majeurs à ne pas occulter par les différents acteurs de l'écosystème des paiements.

PANEL N°5 : SUCCESS STORIES, INNOVATION ET VALEUR AJOUTEE

- **Modérateur:** M. Ali YAHIAOUI, Consultant international TIC.
- **Intervenants :**
 - M. HABIB DABABI, Secrétaire d'Etat auprès du Ministère des Technologies.



- **M. Alain LE NOIR**, Fondateur et conseiller spécial du club des dirigeants de banques et des établissements de crédit d’Afrique ;
 - **M.MOEZ CHAKCHOUK**, PDG de la Poste Tunisienne ;
 - **M. SLIMEN NASRI**, DG de la SIBTEL ;
 - **M. Adel GAALOUL**, Conseiller et représentant de la DG de la STB ;
 - **M. Elyes BEN RAYANA**, responsable du pôle stratégie et banque de financement et d’investissement de la BIAT ;
- **Conclusions du panel :**

Parmi les success stories présentées dans ce panel, nous citons :

La SIBTEL :

Il s’agit d’une société interbancaire, instituée depuis novembre 1999 pour assurer essentiellement la gestion du système central de la compensation électronique interbancaire, la gestion des échanges sécurisés de données informatiques relatives aux valeurs à compenser et la fonction d’Archiveur électronique légal pour les chèques et les lettres de change normalisées télécompensés.

Dotée de ressources matérielles et logicielles performantes et de compétences qualifiées, la SIBTEL a pu gagner la confiance de plusieurs partenaires internationaux (exemple : SWIFT) et de banques pour l’acquisition de solutions d’AML dans le cadre de la mutualisation ainsi que l’offre du service de Cloud computing.

La Poste Tunisienne :

La poste tunisienne constitue une institution financière très active et innovante qui vient renforcer l’écosystème des paiements et jouer un rôle remarquable dans l’inclusion financière.

Parmi les initiatives de la Poste tunisienne, nous citons la conclusion de conventions avec plusieurs sociétés de micro finance en Tunisie pour servir les clients non bancarisés de cartes prépayées et co-brandées. Lesdites cartes permettent d’y recevoir les microcrédits et de payer les échéances à travers la solution de paiement mobile de la Poste Tunisienne et ce, en partenariat avec les trois opérateurs téléphoniques de la place.

V. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

IV. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

L'ensemble des sujets évoqués et des discussions échangées tout au long des cinq panels du Forum International sur les instruments financiers numériques dans sa première édition, ont permis de dégager diverses recommandations très utiles pour relever les défis de l'activité des paiements du secteur bancaire et financier tunisien et s'aligner aux bonnes pratiques internationales.

Ces recommandations s'articulent autour de quatre axes stratégiques :

1. L'inclusion financière et l'éducation financière ;
2. Le cadre réglementaire et institutionnel des paiements ;
3. La sécurité des paiements ;
4. L'intégration régionale des paiements.

Nous essayons dans ce qui suit de développer pour chaque axe, les recommandations que la communauté bancaire gagnerait en les mettant en place.

AXE STRATEGIQUE N°1: L'INCLUSION FINANCIERE ET L'EDUCATION FINANCIERE

▪ **Recommandation 1 : Stratégie nationale de l'inclusion financière**

L'Inclusion financière désigne l'accès de la catégorie la plus défavorisée de la population et des petits entrepreneurs à une gamme complète et adaptée de services financiers en termes de coûts, de temps et de complexité, fournis par des institutions responsables et durables. Ces services sont essentiellement : Crédit, épargne, assurance et paiement.

L'inclusion financière est indispensable pour réaliser plus de croissance économique, de création des opportunités d'emploi, de développement durable, de réduction de la pauvreté et de partage de prospérité.

Les recommandations pour favoriser l'inclusion financière sont:

- a. la stratégie nationale qui est en cours d'élaboration sous l'égide du Ministère des Finances doit commencer par une enquête nationale pour évaluer l'état des lieux des services financiers en Tunisie et recenser les différents acteurs y compris les difficultés qu'ils rencontrent ;
- b. Développer des indicateurs d'inclusion financière et intégrer la mesure de l'inclusion financière dans les enquêtes statistiques de l'INS ;



- c. Créer une plateforme dédiée à la promotion de l'inclusion financière (Incitations, indicateurs, réglementation, mesures prudentielles, règles et bonnes pratiques...).

▪ **Recommandation 2 :L'éducation financière**

L'éducation financière permet à la population du bas de la pyramide de devenir des consommateurs avertis de produits bancaires. L'éducation financière est une dimension essentielle de l'inclusion financière. En effet, l'octroi de services financiers de base à une population sans éducation financière peut être risqué.

Une compréhension erronée des produits, une méconnaissance de ses droits et devoirs en tant que consommateur, une insuffisance dans la capacité à consommer son budget peuvent conduire tout un chacun, quel que soit son niveau de richesse, à une mauvaise utilisation des services financiers et voire au surendettement, au paiement de frais bancaires excessifs ou encore à des prises de risques non maîtrisées.

Les recommandations pour renforcer l'éducation financière sont :

- a. Intégrer dans les programmes d'éducation nationale des thèmes sur les NTIC et l'importance de connaître les services et produits financiers basés sur les NTIC ;
- b. Développer des portails d'éducation financière au profit des citoyens pour affiner leurs connaissances dans le domaine bancaire et financier (prendre pour modèles des sites français « les clés de la banque », « mes questions d'argent », ...) ;
- c. Faire des campagnes audio-visuelles périodiques pour vulgariser et promouvoir les services financiers ;
- d. Prévoir plus de fiches pédagogiques dans le site tunisien de l'observatoire de l'inclusion financière et relier ce dernier au maximum de sites de préférence les plus fréquentés par les internautes tunisiens.

AXE STRATEGIQUE N°2: LE CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL PROPICE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES ET DIGITAUX

- **Recommandation 1 :** Conseil national des Paiements chargé des questions stratégiques

Pour être en phase avec ce qui se passe dans la sphère internationale des paiements, l'écosystème tunisien gagnerait de définir une stratégie nationale et inclusive des paiements sur 3 ou 5 ans, déclinée en plans d'actions annuels et faisant l'objet d'un suivi de mise en œuvre rigoureux et d'une actualisation pour tenir compte de l'évaluation de la conjoncture.

Ladite stratégie devrait être arrêtée par l'ensemble des parties prenantes (Régulateurs, Offre, Demande, Associations Professionnelles...) qui devront par la suite se réunir périodiquement pour échanger et discuter des opportunités et enjeux de développement des paiements électroniques et digitaux.

En se basant sur les bonnes pratiques internationales (Jordanie, Afrique du Sud, Europe...), nous estimons que la création d'un Conseil national des Paiements en Tunisie serait une bonne alternative pour réunir les entités concernées, favoriser les concertations et moderniser l'activité des paiements.

De par ses missions citées dans la loi n°2016-35 portant fixation de son statut, la Banque Centrale de Tunisie est la mieux placée pour assurer la présidence de ce Conseil. S'agissant des membres, nous citons à juste titre les représentants des Ministères chargés des TIC, des Finances et de la Justice, les banques, la poste tunisienne, les opérateurs télécoms, les représentants des start-ups et des fournisseurs de logiciels et de matériels utiles pour les paiements, l'organisation de défense du Consommateur, etc.

Et pour faciliter l'accomplissement de ses missions, le Conseil national des paiements pourrait créer des comités techniques ou des groupes de travail et coopérer avec les instances internationales. (Exemple : Conseil national des paiements scripturaux en France)

- **Recommandation 2 :** Décision réglementaire exigeant le paiement électronique à partir d'un certain plafond

A l'instar des pratiques internationales, nous proposons que les instances nationales concernées, légifèrent des textes réglementaires exigent la fixation de plafonds à partir desquels le paiement par voie électronique devient obligatoire.



Et pour éviter la contestation du public de ce type de mesures, il y a lieu de préparer les moyens et les canaux de paiements alternatifs tout en garantissant un niveau attractif de sécurité, de célérité, de coûts raisonnables et de mode opératoire simplifié.

Par ailleurs, l'administration publique peut jouer le rôle de locomotive pour cette initiative. En effet, actuellement, les télédéclarations des impôts par les entreprises au profit de l'Etat sont obligatoirement effectuées par voie électronique suite à un texte réglementaire.

- **Recommandation 3 : Incitations économiques des paiements électroniques**

Aux Etats Unis d'Amérique, tout paiement électronique est exonéré de TVA. Par ailleurs, le Maroc est en train de se préparer à quelque chose de similaire. Il est vivement recommandé de faire de même en Tunisie.

Le taux de la TVA sur les paiements électroniques et digitaux pourrait être revu à la baisse.

Il serait opportun de sensibiliser le secteur privé sur les mérites du paiement électronique et digital mais encore sur les risques du cash. Il pourrait à titre d'exemple prévoir des rabais pour tout paiement n'utilisant pas le cash.

- **Recommandation 4 : Revue de la réglementation du chèque**

Plusieurs dispositions de la loi n°2007-37 du 4 juin 2007, régissant le chèque en Tunisie méritent d'être revues surtout le dernier amendement. Les dispositions relatives à l'endossement et le délai de prescription du chèque devraient être revues.

Eventuellement, la refonte de la législation régissant l'utilisation des chèques pourrait être parmi les prérogatives du conseil national des paiements.

AXE STRATEGIQUE N°3: LA SECURITE DES PAIEMENTS

- **Recommandation 1 : Observatoire national de la sécurité des Paiements**

A l'instar des expériences internationales notamment en France, nous proposons de constituer un observatoire de sécurité des paiements qui rend compte au conseil national des paiements et dont la composition et les attributions sont résumées ci-dessous :

- a. Composition**

La BCT, Ministères de l'Intérieur, des Finances, de la Justice et des TIC, l'APTBEF, les Banques, la SMT, la SIBTEL, l'ANSI, les entreprises de transfert de fonds, l'Organisation nationale de défense du consommateur, les représentants



des grandes entreprises, les représentants des FINTECH et tout autre organisme jugé actif dans le domaine.

b. Missions

- Mettre en place une stratégie nationale de veille technologique et sécuritaire sur les moyens de paiement ;
- Préparer un rapport annuel sur la sécurité des moyens de paiement ;
- Centraliser les incidents sur tous les moyens de paiement, établir et mettre à jour une liste noire de fraudeurs ;
- Améliorer les dispositifs de déclaration d'incidents pour tous les intervenants dans la chaîne de paiement (numéro vert, application mobile, site web...) ;
- Coopérer avec les forums régionaux et internationaux de sécurité (SecurePay en Europe).

■ **Recommandation 2 : Fond national de sécurité des Paiements**

La sécurité des systèmes d'information et des moyens de paiement est devenue un enjeu d'ordre stratégique qui menace la stabilité d'un pays sur les plans sécuritaire et économique. Chaque appareil connecté directement ou indirectement à Internet en Tunisie représente une menace.

La création d'un « fond national pour le développement de la sécurité des systèmes d'information et des moyens de paiement » permettra de collecter les fonds nécessaires pour financer :

- Les travaux de « l'Observatoire National de la Sécurité des Paiements » ;
- Les campagnes de sensibilisation et de formation sur la sécurité des systèmes d'informations et des moyens de paiement électronique ;
- Les campagnes de sensibilisation et de formation sur l'utilisation des solutions d'authentification forte au profit des différents intervenants dans la chaîne de paiement (banques, prestataires techniques, commerçants, entreprises et consommateurs, services publics) ;
- Les recherches pour le développement des solutions de sécurité des systèmes d'information et d'authentification forte (Blockchain, Intelligence artificielle, Big data...) ;
- Les FINTECH tunisiennes qui développent des solutions de sécurité informatique, de monitoring et de lutte contre la fraude ;
- L'Acquisition des meilleures solutions de lutte contre la fraude.

S'agissant des ressources dudit fond, nous proposons de prévoir:

- un prélèvement de 1% sur le prix du matériel informatique, des appareils téléphoniques et de tous les objets connectés,
- un prélèvement de 1% sur le prix des logiciels, progiciels et systèmes d'information,

Recommandation 3 : Plateforme nationale de lutte contre la fraude (Financial CERT)

Géré par l'APTBEF depuis 2016, le CERT bancaire se veut une plateforme nationale de lutte contre les cyber-attaques menaçant les systèmes d'informations des banques et des établissements financiers de la place.

Les principales missions du CERT bancaire sont :

- Conduire une activité de veille pour identifier les menaces potentielles et alerter les parties concernées (Threat intelligence).
- Faciliter le partage de données relatives aux incidents, menaces, vulnérabilités, bonnes pratiques, etc.
- Conduire des travaux communs de recherches pour étudier les risques, les menaces, etc.
- Agir comme étant un hub de communication pour tout le secteur et surtout durant les périodes de crise.
- Collaborer avec tous les intervenants (BCT, ANSI, M. Justice, Police, Media, etc.).
- Participer dans les efforts de sensibilisation et de formation, pour le secteur et pour le grand public (clients des banques).
- Coordonner avec d'autres CERT (publics, privés, internationaux).

Il est fortement recommandé que les représentants de la profession bancaire et financière collaborent ensemble et unissent leurs efforts pour réussir cette expérience.

4. AXE STRATEGIQUE N°4: L'INTEGRATION REGIONALE DES PAIEMENTS

- **Recommandation 1 : Système de paiement transfrontalier inter-magrébin**

Il est vivement recommandé d'implémenter un système de paiement et de règlement transfrontalier à l'échelle maghrébine, soient les pays de l'union du Maghreb Arabe.

Le lancement d'un tel projet permettrait certainement d'optimiser les coûts des transactions transfrontalières, de réduire les délais de leurs dénouements, d'abaisser les risques de change et d'encourager les échanges commerciaux entre les pays de la région.

Cette idée est loin d'être pionnière puisqu'elle est tout à fait relatée à travers le monde. On entend souvent parler de systèmes de paiement et de règlements régionaux. Il existe même des systèmes de paiement et de

règlements intercontinentaux, en l'occurrence l'ARPS (système de paiement et de règlement inter arabe).

Sur le continent africain, il y a trois systèmes de paiement régionaux qui ont démontré leur succès dans la réalisation des objectifs assignés notamment la catalyse des échanges commerciaux et le non recours à une devise de règlement commune. Il s'agit de :

- ✓ SRPR créée en 2009 par les pays du COMESA ;
- ✓ EAPS créée en 2013 par la communauté des pays de l'Afrique de l'Est ;
- ✓ SIRESS créée en 2013 par la Communauté de développement d'Afrique australe.

Un éventuel projet de système de paiement et de règlement inter-maghrébin peut se concrétiser par une interconnexion des RTGS des pays membres à l'instar de TARGET1 en Europe, ou par l'implémentation d'une plateforme commune logée dans une des Banques Centrales de la région avec une institution de règlement à l'instar de TARGET2.

▪ **Recommandation 2 : Wallet électronique inter-maghrébine**

L'objectif de la plateforme de paiement mobile interbancaire et intermaghrébine est de fournir à toutes les institutions financières (banques, sociétés de paiement, etc.) une plateforme commune pour échanger les transactions financières effectuées par leurs clients (particuliers et entreprises) sur leurs mobiles.

Les principales étapes de l'accès à la plateforme sont les suivantes:

1. L'institution financière met à la disposition de ses clients une application mobile ou sur le web (USSD et SMS sont aussi disponibles).
2. Le client télécharge l'application et installe le "portefeuille électronique" sur un mobile de type Smartphone ou autre.
3. Le client doit ensuite "associer" une identité réglementaire au "portefeuille" par l'application d'une "procédure d'inscription" conforme à la réglementation en vigueur applicable à "l'émetteur" du portefeuille.
4. Après avoir "activé" son portefeuille électronique, le client peut associer une source de fonds. La procédure d'association est spécifique à chaque source et est normalisée pour tous les utilisateurs de la plateforme.
5. Chaque transaction effectuée par l'intermédiaire d'un portefeuille est soumise à "l'autorisation" de l'émetteur du portefeuille, que la transaction soit entrante ou sortante.

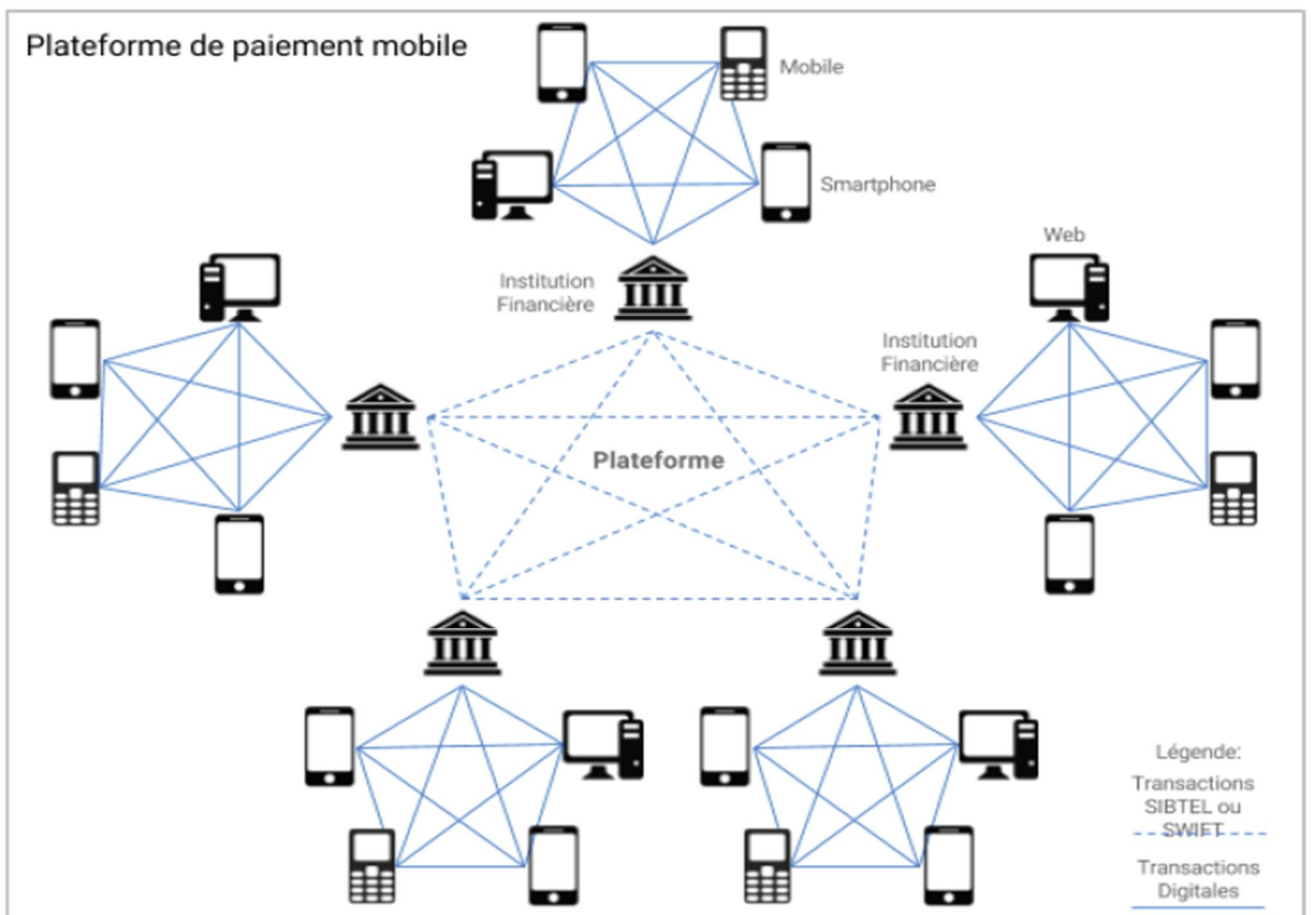
La gestion financière de la plateforme implique le fonctionnement suivant:

1. Chaque institution financière, membre du réseau d'échange interbancaire, est un nœud de la plateforme.

2. Chaque opération de transfert de fonds entre deux ou plusieurs portefeuilles est comptabilisée en temps réel et est accessible immédiatement pour toutes les institutions membres du réseau.

3. A la fin d'une période prédéfinie par les membres, une compensation automatique est effectuée pour équilibrer la trésorerie entre les institutions en fonction du total des transferts effectués entre les porteurs de portefeuilles connectés à la plateforme.

PLATEFORME DE PAIEMENT MOBILE



VI. ANNEXE

V. ANNEXE

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DU RAPPORT

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

M. NIZAR CHADED,

SOUS-DIRECTEUR DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES



SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

M. SAMI BEN SALEM,

Chargé S/Direction Affaires des Porteurs - Direction de la Monét



EL BARAKA BANK

M. FOUED BENBABIS,

Chef Département Télématicque



ATTIJARI BANK

Mme AMEL ZIDI,

Responsable Risk Management, Back Office Monétique



BANQUE DE ZITOUNA

M. MOEZ JEBALI,

Responsable Innovation Direction Digital & Multicanal



APTBEF:

M. FETHI MANNAI,

Responsable Structure Veille Technologique

Mme. AFEF NEILI,

Cadre supérieur structure Veille Technologique